



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Direction régionale des affaires culturelles
Conservation régionale des monuments historiques

Petit Théâtre

Adresse : place de la République - 56400 Auray

Époque : début du 20^e siècle

Catégorie architecturale : architecture de culture, recherche, sport, loisir

Inscription au titre des monuments historiques

Arrêté du 23 février 2016 : le petit théâtre en totalité (cad. AP 422).

En 1903, la ville d'Auray organise un concours d'architecte pour la construction d'un ensemble immobilier venant s'adosser à l'hôtel de ville datant du 18^e siècle, ensemble constitué d'une nouvelle halle et d'un bâtiment abritant un tribunal d'instance au rez-de-chaussée et une salle des fêtes – dite encore petit théâtre – à l'étage. L'architecte de la ville de Pontivy, Édouard Ramonatxo (1869-1933), est choisi pour réaliser ce programme, et une nouvelle adjudication en juin 1910 lui confie également les aménagements intérieurs du petit théâtre (banquettes, lustres, rideaux d'avant-scène, etc.). Celui-ci conserve une grande partie de son décor intérieur, en particulier un remarquable ensemble de ferronneries (escalier, balcons...). Le bâtiment des halles a été entièrement réaménagé dans les années 1960.

Si l'architecture extérieure de cette salle des fêtes paraît éclectique par le jeu de symétrie et dissymétrie des façades et la sobriété du décor, l'architecture intérieure témoigne d'une économie de moyens et un cadre dépouillé qui est l'une des caractéristiques des renovateurs de la scène française au début du XX^e siècle. Plus qu'un simple théâtre à l'italienne, le Petit théâtre doit être considéré comme une salle publique qui s'inscrit dans un programme édilitaire complet en lien avec l'hôtel de ville déjà protégé au titre des monuments historiques. Le parti architectural choisi par Edouard Ramonatxo correspond à cette démarche en alliant un plan rationaliste et une recherche d'ornementation soignée et homogène.



Texte et photo : CRMH Bretagne